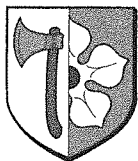


COMMUNE
DE
SCHIRRHEIN
67240



ARRETE MUNICIPAL

portant déviation temporaire de circulation, rue principale
(RD 37) du 23 au 26 mai 2026 à l'occasion du
déroulement du Messti

Le Maire de la Commune de SCHIRRHEIN

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et suivants, L2541-1, L2542-1
- VU le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5 et suivants,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité du public lors de la fête du village dite « Messti »

ARRETE

- Article 1 : La circulation sera interdite dans la rue Principale, entre la rue des Messieurs et la rue de l'Eglise, de samedi 23 mai dès 10 heures jusqu'au mardi 26 mai 2026 à 8 heures.
- Article 2 : Une déviation locale sera mise en place par la rue de l'Eglise, rue de la Gare, et la rue des Messieurs.
- Article 3 : Le stationnement aux abords de la place des fêtes, rue principale, sera interdite.
- Article 4 : La mise en place de la signalisation sera effectuée par la Commune de Schirrhein.
- Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bischwiller,
 - Monsieur le Directeur du CEI de la C.E.A. de Soufflenheim
 - L'affichage.



Le Maire

Patrick SCHOTT